



Editions Passiflore
WWW.EDITIONS-PASSIFLORE.COM

Concours de nouvelles « Dans une goutte de mots »

REGLEMENT DU CONCOURS 2024

Préambule

Dans le cadre de leur vocation à développer le goût de la lecture et de l'écriture, de donner leur chance à de nouveaux auteurs et de faire naître et partager des relations de proximité entre écrivains et lecteurs, les Éditions Passiflore organisent leur huitième concours de nouvelles.

Elles ont choisi le thème de l'eau, très présente dans la région landaise sous différentes formes.

Le concours est dénommé : **Dans une goutte de mots.**

Article 1 Conditions de participation

Le présent concours est dédié à l'écriture de nouvelles et est ouvert aux auteurs âgés de 16 ans et plus. Le texte est inédit et n'est pas en passe d'édition. Il est original (aucun plagiat d'aucune œuvre, littéraire ou autre) et ne contient aucun propos à caractère diffamatoire.

Les participants joindront à leur envoi la demande d'inscription téléchargeable sur notre site.

La nouvelle doit être envoyée exclusivement par message électronique à l'adresse suivante : concours@editions-passiflore.com

Un courriel validant la candidature sera adressé à l'expéditeur dans un délai de 15 jours après son envoi. Il conviendra alors de s'acquitter des droits d'inscription fixés à 10 euros TTC qui seront adressés par courrier postal aux Éditions Passiflore, **Dans une goutte de mots**, 93 avenue Saint Vincent de Paul – 40100 – Dax, pour inscription définitive.

Article 2 Dates du concours

Les nouvelles seront adressées par message électronique avant le 10 juin 2024.

Au-delà de cette date, aucune candidature ne sera recevable.

Les résultats seront proclamés au cours du quatrième trimestre 2024.

Article 3 Présentation du texte

La nouvelle comporte obligatoirement un titre.

Le texte est écrit en langue française, il respecte les critères littéraires d'une nouvelle : il est court, relate un seul événement, met en scène peu de personnages. La chute est brève et doit surprendre.

Il comprendra au minimum 1500 mots et maximum 3000 mots (nombre à mentionner en bas de fichier), présenté sur pages A4, plus une page « titre ». Il sera rédigé en police Arial taille 12 ; marges 3 cm. Il sera paginé et sous format PDF.

La mise en page respectera les principes d'anonymat développés ultérieurement.

Le texte, **en lien avec le domaine de l'eau**, devra commencer obligatoirement par l'incipit suivant, proposé par Mathilde de Télossie, présidente du jury 2024 :

« La dernière fois qu'il s'était regardé dans un miroir, il avait vingt-sept ans. Trente-cinq années s'étaient écoulées sans que la moindre seconde de ce long fragment de vie ne soit abîmée par le regret de cette résolution. Pourtant aujourd'hui, il se dirigeait d'un pas décidé vers le lac et sa surface réfléchissante. L'heure était venue. Il allait recroiser son visage. »

À vos plumes !

Article 4 Anonymat

La nouvelle et la demande d'inscription sont adressées en pièces jointes d'un message électronique ouvert par les seuls organisateurs.

Aucune mention des noms et prénoms de l'auteur ne doit figurer sur le fichier PDF du texte. L'auteur s'engage à ne pas faire apparaître d'indices sur son identité dans le texte. Dans le cas contraire, la participation de ce dernier sera invalidée.

Article 5 Prix et composition du jury

Le jury est composé de personnes autorisées, de par leurs activités et leurs compétences, à émettre un avis qualifié sur les textes à évaluer. Il est présidé en 2024 par Mathilde de Télossie, auteure d'un premier roman publié en 2023 par les Éditions Passiflore : *Évanouie*.

Les organisateurs s'interdisent de prendre part au jury.

Le jury sélectionnera cinq nouvelles qui constitueront la promotion 2024.

Le jury est souverain. L'anonymat qui entoure la sélection des nouvelles et le choix des lauréats garantit l'impartialité de son verdict. Il n'a pas à justifier de ses décisions.

Article 6 Les lauréats

Un recueil des cinq nouvelles retenues sera publié avec une nouvelle inédite de Mathilde de Télossie.

Chaque lauréat recevra trois exemplaires du recueil ainsi que deux romans à choisir parmi les publications des Éditions Passiflore.

La publication ne fera pas l'objet de versement de droits d'auteur.

Les lauréats seront personnellement informés des résultats du concours.

Une réception sera organisée au cours du quatrième trimestre 2024. Le recueil de nouvelles ainsi que ses auteurs seront présentés au public.

Article 7 Réserves et respect des décisions

Les organisateurs sont autorisés, en cas de force majeure, à modifier, suspendre, annuler tout ou parties de ce règlement. Dans ce cas, une information sera publiée sur le site des Éditions Passiflore.

Faire acte de candidature implique l'acceptation complète du présent règlement et des décisions du jury.